



La Tronche, le 31 juillet 2007

Les Maires de La Tronche et Saint Martin le Vinoux

à,

**Monsieur le Président Yves MANSILLON
Mesdames et Messieurs les membres
de la Commission Nationale du Débat Public
6, rue du Général Camou
75007 PARIS**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le Conseil Général de l'Isère a décidé de s'engager dans l'étude d'un nouveau projet de contournement nord de l'agglomération Grenobloise. Il déclare vouloir prendre une décision de réalisation de ce projet cet automne au vu des résultats d'une consultation qu'il organise actuellement et pour laquelle il a sollicité votre avis.

Le projet de rocade du Conseil Général aura des impacts environnementaux et urbanistiques extrêmement importants sur les communes traversées mais également sur celles de l'agglomération. Il mobilisera des moyens financiers très lourds. Ces éléments nécessitent que la décision que le Conseil Général annonce vouloir prendre s'appuie sur des éléments fiables et étayés.

L'organisation de la consultation de la population apparaît aujourd'hui entachée de très graves déficiences portant aussi bien sur la méthode, sur la structure que sur la diffusion du questionnaire.

En tant que Maires mandatés par les conseils municipaux des communes de La Tronche et de Saint Martin le Vinoux, nous vous saisissons de cette situation afin que vous puissiez garantir la régularité et la validité d'une consultation qui concerne l'ensemble de la région Grenobloise.

Les citoyens sont en droit d'attendre une grande rigueur dans la mise en œuvre de cette consultation. Les enjeux sont en effet extrêmement importants pour les déplacements urbains, la santé des riverains, l'environnement et le développement durable de la région urbaine, les perspectives urbanistiques et paysagères choisies démocratiquement par les communes concernées ainsi que pour les finances publiques des collectivités territoriales.

Nous avons relevé de graves déficiences à trois niveaux.

1- Les premières déficiences importantes portent sur la méthode de consultation :

- **La période retenue pour cette consultation :**

L'organisation d'une consultation après les élections nationales et durant la période estivale n'est pas propice à la tenue d'un débat public digne de ce nom. Cette consultation organisée dans la hâte pour « jongler » avec les contraintes liées au calendrier électoral s'opère au mépris d'un débat plein et serein.

- **Le débat public qui devait précéder la consultation n'a pas pu être organisé par les personnalités indépendantes :**

Le débat public n'a pas pu, comme vous l'aviez préconisé, être organisé par des personnalités publiques indépendantes. Désignées « in extremis », elles n'ont pu qu'observer et non organiser la consultation, puisque leur nomination est postérieure à son lancement. Force est de constater que l'organisation de cette consultation est marquée par la précipitation.

- **La partialité flagrante de l'information :**

L'information mise à disposition du public n'est constituée que d'éléments de promotion du projet du Conseil Général de l'Isère. Une présentation des solutions alternatives aurait donné, à chaque personne consultée, les moyens de se forger son opinion. Certaines de ces solutions alternatives avaient d'ailleurs fait l'objet d'études techniques approfondies. En particulier, le comité de pilotage Rocade Nord, présidé par Monsieur le Préfet de l'Isère, a étudié le projet proposé par la DDE. Il a évalué plusieurs variantes et réuni, durant trois ans, en toute transparence, toutes les instances concernées de l'agglomération. L'absence de comparaison avec d'autres solutions constitue donc un manquement essentiel dans l'organisation de cette consultation en ne permettant pas un débat public contradictoire.

- **Les moyens de promotion du projet du Conseil Général :**

Au-delà de la campagne de promotion menée par le Conseil Général de l'Isère, d'autres organisations dont la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Grenoble ont financé des campagnes « publicitaires » importantes comprenant l'achat d'espaces publicitaires dans les publications et radios locales, la diffusion de « flyers » aux automobilistes, la distribution systématique de tracts aux salariés des entreprises. Ces démarches sont venues renforcer le caractère publicitaire et systématique de la promotion du projet du Conseil Général.

- **L'absence d'étude des impacts du projet sur la santé**

La consultation du Conseil Général n'a pas été précédée par une étude d'impact sérieuse du projet sur l'environnement et la santé. Son tracé place la nouvelle infrastructure au cœur de quartiers d'habitation. Le projet de rocade qui est prévu frôle une maison de retraite en cours de construction, un immeuble de 150 logements familiaux et le Centre Hospitalier de Grenoble qui comprend le futur « pôle couple enfant ». Les études conduites par l'INSERM, l'hiver dernier, ont démontré l'impact très nocif des infrastructures routières sur la santé et l'obsolescence des normes actuelles. Il ne semble pas envisageable de demander aux citoyens de se prononcer sur un projet dont l'impact sur la santé n'a pas été évalué. Au minimum, ces études d'impacts sanitaires auraient dû être réalisées préalablement à la consultation.

- **La quasi absence d'étude des impacts du projet sur l'environnement**

Le projet du Conseil Général aura un impact très important sur l'environnement. Sur La Tronche, il est concerné par la loi sur l'eau en traversant la ZNIEFF des berges de l'Isère. Sur la commune de Saint Martin le Vinoux, il prévoit un viaduc dont l'impact paysager n'a pas été appréhendé, dans le périmètre de 500 mètres d'un monument historique protégé. Or, les simulations réalisées par plusieurs associations montrent à l'évidence l'impact majeur de ce projet. Ces aspects environnementaux auraient également dû être étudiés préalablement à la consultation.

- **La quasi absence d'étude sérieuse des impacts du projet sur la circulation.**

Le Conseil Général produit à l'appui de son projet les conclusions des simulations sur l'impact de la rocade sur la circulation. L'accès aux études complètes ne nous a pas été possible. Il va de soi que les impacts de ce projet sur la circulation des communes traversées doivent être évalués, présentés et débattus avec chaque commune. La simple lecture de la synthèse de ces études fait apparaître de très lourds manquements. Les simulations utilisées à l'appui du projet du Conseil Général ont été faites sans péage alors que la présentation du plan de financement du projet en prévoit un. La présence d'un péage réduirait le trafic attendu de 75 000 véhicules jours à quelques 40 000 à 56 000 véhicules suivant le montant du péage. Cette question du péage n'est d'ailleurs même pas évoquée dans les questions de la consultation. La présentation de ces études est donc à reprendre complètement.

Soulignons qu'il n'est mentionné nulle part que ce projet de rocade Nord ne sera ouvert ni aux poids lourds ni aux transports en commun. Il est pourtant mis en avant comme un élément indispensable au développement économique de l'agglomération.

A l'occasion de diverses présentations, le Conseil Général de l'Isère avait aussi admis :

- que ce projet ne réduirait pas les bouchons aux entrées de l'agglomération
- que l'infrastructure serait saturée dès sa mise en service.

Les seules études fournies montrent de fait une dégradation des conditions de circulation sur deux axes fréquemment saturés, à savoir l'A480 entre Saint Martin le Vinoux et Fontaine et l'A41 entre Meylan et La Tronche. Ces deux axes seraient donc directement impactés.

Il serait par conséquent indispensable d'évaluer l'impact de ces ralentissements sur l'ensemble des voiries communales adjacentes, alors confrontées aux stratégies de contournement des embouteillages par les automobilistes. Cette question touche, bien entendu, les communes de Meylan, La Tronche et Saint Martin le Vinoux, mais également l'ensemble des communes de la rive gauche du Drac déjà fortement impactées par la circulation.

Le triplement de l'A480, prévu par l'Etat, absolument indispensable au projet de rocade Nord n'est même pas mentionné par le Conseil Général dans sa présentation.

2- Les secondes déficiences portent sur le questionnaire lui-même :

L'élaboration de ce questionnaire s'est faite sans aucune concertation. Plusieurs erreurs de méthodes sont à relever.

- **Une confusion entretenue entre le principe d'une rocade et un projet précis**

Le questionnaire entretient la confusion entre le principe d'un contournement nord de la agglomération grenobloise et le tracé proposé par le Conseil Général illustré par le document joint à l'envoi. Le Conseil Général entendrait faire légitimer, sans le dire, le tracé du projet par le biais d'une validation du principe.

- **Des questions qui affirment la réponse**

L'intitulé de la question n°3, en affirmant que la rocade est nécessaire pour réduire les « bouchons », oriente manifestement la réponse des personnes consultées.

- **Des possibilités de réponse en complet déséquilibre**

Les trois réponses possibles pour les questions « 1, 3, 4 » sont formulées de façon délibérément tendancieuse puisque deux items sur trois sont orientés sur l'attente du Conseil Général (indispensable et utile) et un seul item est orienté sur l'attente opposée (inutile). Il manque évidemment, un quatrième item symétrique d' « indispensable » qui pourrait être « néfaste » pour équilibrer loyalement le choix des réponses.

- **Une absence d'information sur les conditions de prise en compte des réponses au questionnaire**

La consultation n'est accompagnée d'aucune explication relative aux conditions de validité du questionnaire. Les personnes interrogées qui souhaitent apporter des précisions, rédiger un avis ou ajouter des commentaires le peuvent-elles ? Ou bien leur questionnaire sera-t-il jugé nul ?

- **Une formulation des questions qui ne permet pas de réponse claire**

La question 3 est fermée sur une seule solution, sans alternative pour résoudre les problèmes de déplacement dans la région urbaine grenobloise.

De nombreuses personnes consultées nous ont ainsi fait part des grandes difficultés qu'elles éprouvent pour répondre à ces questions. Nombre d'entre elles nous ont ainsi affirmé vouloir ne pas répondre à un questionnaire qu'elles sentaient orienté voire manipulateur et nous ont dit adjoindre à leur réponse des courriers ou des annotations.

La construction même de ce questionnaire a ainsi été source de confusions. Celui-ci ne nous semble pas répondre aux bases techniques minimales permettant de pouvoir faire l'objet d'une exploitation saine et fiable.

Ce questionnaire est comparable au questionnaire réalisé par la communauté d'agglomération du pays Voironnais voulant légitimer un refus de financer ce projet de rocade nord. On y retrouve la même volonté d'induire les réponses dans les questions, avec toutefois des intentions contraires :

« Considérez-vous que la réalisation de la rocade nord de Grenoble se traduira par une réduction notable du bouchon sur l'autoroute et améliorera, de manière significative, les temps de parcours entre le Pays Voironnais et l'entrée sur l'agglomération grenobloise ?

Oui Non Sans opinion

Considérez-vous que le projet de rocade nord de Grenoble justifie la mise en oeuvre d'une fiscalité supplémentaire supportée par les ménages du Pays Voironnais ?

Oui Non Sans opinion

Considérez-vous que l'amélioration des dessertes quotidiennes entre le Pays Voironnais et l'agglomération grenobloise et l'accroissement de la fluidité sur l'autoroute, impliquent la mise en place d'un véritable RER Rives-Voiron-Grenoble-Gières, cadencé et confortable?

Oui Non Sans opinion »

3- Les troisièmes déficiences portent sur la diffusion même du questionnaire

La diffusion de ce questionnaire est annoncée comme ayant été faite auprès des « électeurs de 261 communes de l'Isère » retenues lors de l'enquête « ménages » qui a servi à l'élaboration du Plan de Déplacement Urbain de la Région Grenobloise.

L'Etat a justifié son désengagement du projet de rocade Nord, parce qu'il est à usage interne de l'agglomération grenobloise (Lettre du 24 novembre 2004 de Monsieur Gilles de Robien, Ministre de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du tourisme et de la mer).

Or le Conseil Général de l'Isère, qui confirme cet argument, consulte la très grande région urbaine. La distorsion entre le périmètre d'usage de la future rocade Nord (26 communes) et le périmètre de la consultation (261 communes) nous laisse dubitatifs.

Enfin, nous avons été saisis par de très nombreuses électrices qui se sont plaintes de ne pas avoir reçu ce document. Il semble en effet, que les questionnaires aient été envoyés aux femmes sous leur nom de jeune fille sans indiquer leur nom marital. Ces dernières n'ont ainsi pas reçu le questionnaire qui leur était destiné et n'ont donc pu donner leur avis. Un recensement réalisé sur l'immeuble du Rachais à La Tronche immédiatement impacté par le projet a montré que sur ce seul immeuble, une trentaine de femmes étaient concernées. Elles sont ainsi privées de leur droit légitime de vote et d'expression. Il semble également que les électeurs « européens » n'aient pas été destinataires de l'envoi du Conseil Général.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la commission consultative du débat public, vous constatez que les multiples et graves manquements observés dans la consultation du Conseil Général ne peuvent permettre de cautionner cette consultation.

La question des déplacements dans la région urbaine Grenobloise mérite un débat d'une autre qualité que nous appelons de nos vœux.

Les conditions d'organisation de cette consultation sont désastreuses. Il ne nous semble pas possible que la Commission Nationale du Débat Public puisse apporter son crédit à une telle démarche. Nous vous prions donc de bien vouloir publiquement exprimer les réserves que cette consultation ne manque pas de susciter.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, en l'expression de nos salutations distinguées.

Yannick OLLIVIER
Maire de Saint Martin le Vinoux



Jean Michel REMANDE
Maire de La Tronche

